



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Villes

Question écrite n° 50015

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration sur la spécificité des organismes assurant des missions de service public, dans les zones sensibles définies dans le cadre de la politique de la ville. Ces derniers rencontrent de nombreuses difficultés dans l'exercice de leurs activités, particulièrement importantes dans ces zones. Or, le pacte de relance pour la ville, instauré par la loi du 15 novembre 1996, ne prend en compte ni le caractère particulier de ces activités ainsi localisées, ni des solutions à y apporter. Il lui demande s'il entend prendre des mesures afin qu'une aide tant structurelle que financière leur soit apportée.

Données clés

Auteur : [M. Besselat Jean-Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50015

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1623